

CADERAS MARTIN S.A.

43, rue de Liège

75008 PARIS

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2025

EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2025



**Caderas
Martin**

Expertise comptable – Audit – Conseil

*Publié sur le site www.caderas-martin.com
en application de l'article D. 821-197 du code de commerce*

SOMMAIRE :

1.Présentation du cabinetP2

1.1 Le cabinet en France

1.2 Gouvernance du cabinet

1.3 En savoir plus sur AGN

1.4 *Public company accounting oversight board*

1.5 Le cabinet à l'international

1.6 Association technique d'harmonisation

2.Gestion des risques du cabinetP6

2.1 Indépendance

2.2 Contrôle qualité

2.3 Déclaration sur le contrôle qualité

2.4 Tracfin

3.Clients.....P8

3.1 Chiffre d'affaires

3.2 Liste des clients EIP

3.3 Liste des mandats de sociétés cotées

4.Ressources humaines.....P9

4.1 Effectifs du cabinet

4.2 Effectifs de commissariat aux comptes

4.3 Politique de rémunération des associés

4.4 Formation continue

1 PRESENTATION DU CABINET :

1.1 Le cabinet en France

Caderas Martin est le principal cabinet d'exercice du groupe CM R dont il est la filiale à plus de 99 %.

Caderas Martin est une société anonyme au capital de 364.090 €.

CM R est une société par actions simplifiée au capital de 405.200 € dont le capital est essentiellement détenu par des associés actifs, personnes physiques, pour la plupart experts-comptables et/ou commissaires aux comptes.

Caderas Martin exerce deux métiers principaux :

- ⇒ l'audit dont le commissariat aux comptes de tous types d'entités ;
- ⇒ l'expertise comptable et le conseil.

Par ailleurs :

- ⇒ Caderas Martin détient une filiale d'expertise comptable : CMLG ;
- ⇒ CM R détient à 60 % une filiale développant un outil informatique Beturbo (by CM).

1.2 Focus sur la gouvernance du cabinet

La direction générale du cabinet est assurée par le Président du conseil d'administration. L'assemblée générale a également nommé deux directeurs généraux délégués disposant des mêmes pouvoirs que le Président. Le Président assure la direction générale avec les directeurs généraux délégués et préside un comité de direction de cinq membres se réunissant au moins une fois par mois.

Des réunions d'associés se tiennent régulièrement afin d'assurer la cohésion et de mettre en pratique les décisions prises.

Depuis le 11 janvier 2023, la gouvernance de Caderas Martin est assurée par un comité de direction composé des personnes suivantes :

Laurent Dantan

Président-directeur général

Marie Hélène Volpe

Directrice générale déléguée

Fabrice Vidal

Directeur général délégué

Pierre-Olivier Cointe

Administrateur

Jean-François Romain

Administrateur

Caderas Martin accompagne notamment les structures françaises d'entités étrangères.

Nos missions d'assistance et de conseil :

- ⇒ Faciliter l'implantation de sociétés étrangères en France (bureaux de liaison, succursales, filiales...) et créer la structure juridique adaptée.
- ⇒ Assister l'entité en France pour qu'elle soit en conformité avec les obligations françaises et celles de son groupe (conseils et assistance administrative, comptable, sociale, fiscale et juridique...).
- ⇒ Accompagner les entreprises dans le cadre de leur développement en France mais également à l'étranger.
- ⇒ Préparer les reportings « groupe » en normes françaises, IFRS, japonaises, US ou UK GAAP.

Interfacer les comptes statutaires français avec ceux de la société mère.

- ⇒ Apporter des conseils variés dans le cadre de l'évolution de l'entité française.

Nos missions d'audit :

- ⇒ Assurer le commissariat aux comptes notamment de filiales françaises de groupes étrangers. Ces travaux sont réalisés dans le respect des normes

françaises et/ou internationales d'audit et nous accompagnons les auditeurs des maisons mères de groupes dans le cadre d'instructions d'audit.

Caderas Martin accompagne également les projets d'investissement de groupes étrangers dans le cadre d'audits contractuels d'acquisition de sociétés françaises.

Caderas Martin met à la disposition de ses clients un réseau de compétences représenté par des partenaires historiques du cabinet.

1.3 En savoir plus sur AGN

AGN est une association mondiale d'entreprises de comptabilité et de conseil distinctes et indépendantes. Ses membres fournissent des services de certification, de comptabilité, de fiscalité et de conseil dans le monde entier.

AGN International Ltd. compte près de 640 bureaux membres dans 70 pays. Les sociétés membres collaborent pour répondre aux besoins des clients et améliorer le service à la clientèle en partageant leurs expériences, leurs connaissances et leur compréhension des marchés respectifs, ainsi que les besoins des clients ayant des exigences transfrontalières.

A noter : AGN International Ltd. (et ses affiliés, ensemble « **AGN** ») est une association technique internationale de cabinets d'expertise comptable, d'audit et de conseil. AGN ne fournit pas de services aux clients de ses membres, ceux-ci étant fournis uniquement par ses membres. AGN et ses membres n'ont pas de partenariat, ne sont pas agents, n'ont pas d'obligations réciproques et n'ont aucune responsabilité pour les services, actions ou inactions de l'un ou de l'autre.



Plus d'infos sur le site www.agn.org

1.4 Public company accounting oversight board

Aux Etats-Unis, Caderas Martin est enregistré auprès du PCAOB.



Le PCAOB est une société à but non lucratif créée par le congrès américain pour superviser les audits de sociétés ouvertes afin de protéger les investisseurs et l'intérêt public en promouvant des rapports d'audit informatifs, précis et indépendants. Le PCAOB supervise également les audits des courtiers, y compris les rapports de conformité déposés conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières, afin de promouvoir la protection des investisseurs.

1.5 Le cabinet à l'international

Le cabinet Caderas Martin, c'est aussi :

- ⇒ Un réseau international de correspondants locaux grâce à AGN ;
- ⇒ Le Japan Desk ;
- ⇒ Le Nordik Desk ;
- ⇒ Un bureau de liaison à Tokyo.

Au niveau local, Caderas Martin a développé des services sur-mesure dédiés aux filiales de sociétés étrangères et à ses représentants légaux.

Au sein du Japan Desk, des intervenants bilingues de langue native japonaise facilitent la communication avec nos clients internationaux

En France, Caderas Martin est membre de plusieurs organisations internationales.



Ranskalais-Suomalainen Kauppakamari
Chambre de Commerce Franco-Finlandaise



1.6 Association technique d'harmonisation

Caderas Martin est membre de l'Association technique d'harmonisation (ATH).

ATH est la 1^{ère} association technique française à laquelle participent 35 structures indépendantes et constitue une direction technique mutualisée qui procure à ses membres les services suivants :

- ⇒ Des référentiels techniques mis à jour en permanence,
- ⇒ Une base documentaire intégrant des processus de veille, de consultation et de diffusion d'informations par email,
- ⇒ Un catalogue de formation pour aider les collaborateurs à progresser dans leurs compétences techniques,
- ⇒ Un contrôle qualité externe annuel,
- ⇒ Un accès permanent aux informations et aux outils pour tous les membres de Caderas Martin à travers un système intranet.

Caderas Martin est représentée par Laurent Dantan au conseil d'administration d'ATH.

Des associés participent aux commissions techniques en fonction de leur domaine de responsabilité.

2.GESTION DES RISQUES DU CABINET :

2.1 Indépendance

Les missions réalisées par le cabinet obéissent à des procédures de mise en œuvre recensées au sein d'un manuel de procédures qui couvre à la fois l'organisation interne, la structure des dossiers et les règles d'acceptation et de conduite des missions.

Procédures d'indépendance :

Chaque mandat fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et en vue de son maintien annuellement.

Les règles d'indépendance sont portées à la connaissance de l'ensemble du cabinet périodiquement avec la liste des mandats du cabinet et chaque personne signe annuellement une déclaration d'indépendance. En matière de mandats EIP, un suivi particulier est assuré.

Les prestations non-audit font l'objet d'un examen préalable et d'un avis interne par un associé pour conformité aux textes.

Une rotation des signataires est organisée dans le cadre des mandats EIP.

Déclaration :

Les procédures décrites ci-dessus font l'objet d'un suivi et de contrôles dans le cadre du contrôle de qualité sous la supervision finale de la direction générale du cabinet.

2.2 Contrôle qualité

Description du système interne de contrôle qualité :

Les missions de commissariat aux comptes sont menées dans le respect des normes et des bonnes pratiques professionnelles. Elles font l'objet d'un dossier informatisé RévisAudit assurant l'encadrement de leur conduite et leur documentation de façon adaptée. Un manuel de procédures est à disposition des intervenants sur l'intranet du cabinet. En particulier, des procédures de sélection des équipes, de préparation des missions, de délégation et de revue des travaux par des responsables compétents et de niveau hiérarchique élevé sont en place au sein du cabinet.

La composition des équipes fait l'objet d'une attention particulière ; elle fait l'objet d'échanges entre les associés responsables et l'associé en charge des plannings sous le contrôle et l'arbitrage éventuel du comité de direction.

Les équipes disposent d'outils communs dans une base de données pour les documents de support des missions et les rapports ainsi que de l'accès à une documentation technique en ligne.

Les activités de commissariat aux comptes sont revues dans le cadre d'un contrôle annuel. Les contrôles sont menés conjointement par une équipe de contrôleurs sous la direction d'un associé (contrôle de premier niveau) et par ATH (contrôle de second niveau). Les résultats de ces contrôles sont intégrés au bilan annuel établi par les responsables qualité.

2.3 Déclaration sur le contrôle qualité

Les contrôles effectués au cours de l'exercice clos au 31 août 2024 n'ont pas fait apparaître de faiblesse significative dans le respect des procédures en vigueur au sein du cabinet.

Un contrôle de la H2A a été réalisé en 2023

2.4 Tracfin

Un associé du cabinet a été nommé référent Tracfin.

3.CLIENTS :

3.1 Chiffre d'affaires

Au 31 août 2025, le chiffre d'affaires total du groupe Caderas Martin est de 19.011 k€ (HT).

L'audit représente globalement environ 3.101 k€ (HT) dont environ 2.433 k€ (HT) au titre du contrôle des comptes.

Décomposition du chiffre d'affaires audit au 31.08.2025

Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public	44 k€
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	2.389 k€
Revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit	228 k€
Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités	438 k€
Total du chiffre d'affaires d'audit	3.101 k€

3.2 Liste des clients EIP

En 2024-2025, parmi les 134 mandats exercés, Caderas Martin a effectué une mission de contrôle des comptes pour l'entité d'intérêt public suivante :

- Mutuelle Interp Les Ménages Prévoyants.

3.3 Liste des mandats de société cotées

En 2024-2025, Caderas Martin a effectué une mission de contrôle des comptes pour l'entité cotée suivante :

- Omer-Decugis et Cie (Euronext Growth).

4.RESSOURCES HUMAINES :

4.1 Effectifs du cabinet :

L'effectif global du cabinet a été de 124 personnes (équivalent temps plein moyen) dont 15 diplômés experts-comptables ou commissaires aux comptes en 2024-2025.

Il se décompose en :

- ⇒ 13 associés actifs,
- ⇒ 30 directeurs ou chefs de mission,
- ⇒ 70 collaborateurs,
- ⇒ 11 personnes en fonction support ou administrative.

4.2 Effectifs de commissariat aux comptes :

Le groupe Caderas Martin n'est pas structuré par département (hors social et TPE). De ce fait, il n'existe pas d'équipe strictement dédiée au commissariat

aux comptes. Compte tenu de cette particularité, les collaborateurs sont formés aux deux métiers principaux de façon à respecter les règles professionnelles et garantir la qualité des missions. On peut estimer sur l'exercice à environ 9,5 personnes dont 1,5 associé en équivalent temps plein les moyens mis en œuvre pour le commissariat aux comptes.

4.3 Politique de rémunération des associés :

Les associés sont rémunérés sur la base de leurs compétences et de leur expertise en fonction des résultats du cabinet. Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

4.4 Formation continue :

La formation continue fait l'objet d'un plan annuel prenant en compte les orientations stratégiques du cabinet et les besoins recensés notamment lors des entretiens annuels avec les collaborateurs. Les actions de formation réalisées font l'objet d'une fiche de suivi individuelle.

Les formations théoriques sont complétées par un suivi rapproché et fonction des niveaux lors de la mise en œuvre des missions.

Fait à Paris le 1^{er} décembre 2025



Laurent DANTAN

Président-directeur général